FNAR.UFR
UFR.FNAR

AU FIL DES JOURS

4 MARS 2016 N° 110

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),

♦ACCESSIBILITE

Le 16 février, la CFR a signé avec la SNCF, aux côtés des associations représentant les personnes handicapées, un protocole qui met en place un CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE.

Ce conseil a pour objet de travailler sur les problèmes d'accessibilité dans les gares et dans les trains.

La CFR sera représenté dans ls com de travail par Mme Giselle Ollivier de la FNAR.

♦ AUTONOMIE

Le 9 février, le Conseil de la CNSA a tenu une séance extraordinaire au cours de laquelle il a approuvé à l'unanimité la Convention d'Objectif et de Gestion 2016-2019 entre l'Etat et la CNSA. Les cinq axes de cette convention sont les suivants :

- mieux éclairer les besoins des personnes âgées et handicapées pour adapter les réponses individuelles et l'offre collective ;
- améliorer l'accès aux droits des personnes handicapées, des personnes âgées et des proches aidants dans le cadre d'une réponse accompagnée ;
- construire des réponses adaptées et efficientes dans une logique de parcours ;
- garantir une gestion équitable et performante des financements aux établissements et services médico-sociaux, en assurant le pilotage de la dépense ;
- améliorer le fonctionnement et l'intervention de la Caisse.

FNAR **83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS** **UFR**
Tél. 01 40 58 15 00 **Tél. 01 43 42 09 37**
fnar.asso@wanadoo.fr **ufr@wanadoo.fr**
www.fnar.info **www.retraites-ufr.com**

♦ RETRAITE

● Perspectives 2016

Les pensions du régime général CNAV/ Fonction publique/ Régimes spéciaux seront réévaluées en octobre cette année conformément à la loi de 2014, proportionnellement à l'évolution de l'indice des prix. En revanche et conformément à l'accord Agirc/Arrco du 30 octobre 2015, celles des complémentaires Agirc/Arrco ne le seront que si l'inflation dépasse 1%, ce qui est hautement improbable. La loi de finances 2016 avait été construite sur cette base, mais le chiffre que la France transmettra à Bruxelles en avril dans le cadre du programme de stabilité sera sans doute divisé par 2, donc proche du 0,6% estimé début février par la Commission européenne pour la France et cohérent avec le 0,5% qu'elle estime pour la zone euro.

Cette faible inflation pèsera sur les recettes de TVA et contraindra sans doute l'Etat à prendre rapidement des mesures correctrices d'autant plus que les nouvelles dépenses annoncées pour 2016 induisent déjà un déficit budgétaire supplémentaire de 8 milliards d'euros, à moins que la proximité des prochaines échéances électorales ne diffère la prise de décision de ces mesures.
Par ailleurs, abaissée récemment de 1,5% (loi de finances) à 1,3%, niveau le plus faible d'Europe en dehors de la Finlande et de la Grèce, la croissance pèsera sur les salaires, sur la masse des cotisations et accroîtra les déficits des caisses.

D'une façon générale, la possibilité de reprise économique, mondiale et européenne, restera vraisemblablement quelque temps, quelques années peut-être, sous une menace de stagnation des prix et de croissance en berne. En ce qui concerne l'Agirc et l'Arrco, il faudra attendre au moins 2020 pour avoir une idée de l'efficacité des mesures décidées le 30 octobre 2015, dont une partie n'entrera d'ailleurs en vigueur qu'au 1er janvier 2019.
Toutes ces incertitudes renforcent la conviction de la CFR qu'il faut offrir au concept de « régime universel de retraite » une nouvelle chance de persuader le législateur et donc le Parlement qu'il n'y a pas d'autre façon de simultanément garantir la pérennité des retraites par répartition et une absolue équité de traitement pour tous les retraités. C'est là tout le sens de la rédaction du projet de proposition de loi auquel la CFR travaille actuellement.

P. Lange

● Le 17/02 : le COR

La séance a été consacrée à l'examen de la situation des régimes de retraités français par rapport aux systèmes équivalents étrangers.
Le dossier complet est disponible sur www.cor-retraites.fr

♦ EUROPE

AGE Plateforme Europe

Fin février, AGE a répondu à une consultation publique lancée par la Commission Européenne sur l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie familiale : ceci concerne pour nous les salariés dits « âgés ».
Déjà en mars 2015, AGE avait répondu-en liaison avec la COFACE (Confédération européenne des familles) - à une consultation de la CE initiée dans le cadre de la révision de la Directive «Temps de travail ».
A la même époque, AGE avait rejoint la campagne européenne soutenue à partir d'avril 2014 par « l'Agence pour la santé et la sécurité au travail » (EU-OSHA) visant à promouvoir une meilleure santé au travail, notamment par la lutte contre le stress *(«Heathy workplaces; Manage stress»).*
Ces initiatives s'inscrivent dans la révision de la « Stratégie-cadre 2014-2020 sur la santé et la sécurité au travail ».

Bien que ce domaine intéresse au premier chef les partenaires sociaux (consultés par le CE en décembre), AGE en sa position de représentant de la société civile a insisté sur l'importance de dispositions sur le droit aux congés des aidants : ceci peut toucher l'adaptation du temps de travail, le maintien de la rémunération et des droits sociaux, l'organisation de services d'aide (droit au répit), l'attention portée à la prévention. Age insiste aussi sur l'intérêt pour les entreprises de faciliter ces adaptations si l'on veut améliorer le maintien en activité des salariés, et particulièrement des femmes, au-delà d'un certain âge.
Elle rappelle à cette occasion le rôle important des grands-parents dans l'assistance à leurs enfants au travail : c'est un investissement social.
Du fait du blocage depuis 2008 sur la législation sur le congé-maternité, la CE entend élargir son approche : des textes pourraient concerner aussi les congés parentaux et les congés pour aidants.
Cette consultation a donné à AGE l'occasion de souligner le lien entre cette législation à venir et le programme **AFE-Innovnet** « pour des environnements favorables aux âges » qui s'inscrit dans la continuité du programmes OMS « villes et communautés amies des aînées ».

Coordination AGE France

Le principal travail en cours est la réponse française pour le **PNR** (Programme National de Réforme) **2016** : le texte en discussion depuis novembre est en voie de finalisation (dernière réunion le 24 février) pour être adressé à nos interlocuteurs français et européens dans les 15 jours à venir.

JM Hôte

CFR – RECHERCHE DE CANDIDATS POUR LE RESEAU OSS (Observatoire Seniors Société)

Le 24 mars prochain, une journée de formation est organisée pour les nouveaux membres du réseau OSS. Cette formation permet de préparer les participants aux entretiens avec les Députés / Sénateurs.

Le rôle de l'OSS est de soutenir les actions de la CFR (Confédération Française des Retraités) auprès des membres du gouvernement, groupes parlementaires…

Le réseau OSS est composé de Délégués départementaux CFR, de Délégués régionaux CFR, d'une équipe Méthode et d'un groupe de Pilotage ; l'ensemble du réseau représente environ 140 personnes.

Les Délégués départementaux CFR rencontrent les parlementaires (en priorité les Députés) pour exposer les positions de la CFR sur les sujets liés aux retraites, recueillir leurs positions et rédiger des comptes rendus des entretiens. Les Délégués régionaux CFR sont chargés de coordonner les actions OSS dans leur région.

Deux fois par an, au niveau national est réalisé une synthèse des informations collectées avec les positions des parlementaires sur les différents sujets. Ces synthèses sont destinées au groupe de direction de la CFR pour soutenir ses actions auprès des membres du gouvernement, groupes parlementaires... Elles sont également diffusées aux membres du réseau OSS et aux responsables des Fédérations composant la CFR.

Nous recherchons des volontaires dans toutes les régions de France pour faire partie du réseau OSS.

Prière de prendre contact avec Michel Amary (Email : michel.amary@bbox.fr) qui reçoit également les inscriptions de la journée de formation du 24 mars.

NOS FEDERATIONS :

FNAR

Paru dans AGE VILLAGE (http://www.agevillage.com/actualite-13616-1-maison-de-retraite-litige-recours-conflit-fnar.html)

Recours en cas de conflit : la FNAR peut désormais représenter les usagers

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a délivré à la FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités) l'agrément permettant à la Fédération de devenir représentant des usagers.

Pour rappel, les représentants des usagers ont pour rôle de veiller au respect des droits des usagers dans les établissements de santé, et sont des **interlocuteurs privilégiés pour les patients et leur famille en cas de besoin**. Ils siègent notamment dans les Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC).

L'agrément de la FNAR, publié au Journal officiel de 21 novembre 2015, est valable cinq ans.

Une entité supplémentaire à qui s'adresser pour résoudre d'éventuels conflits, aux côtés :
- de la personne qualifiée ;
- du CODERPA ;
- du défenseur des droits ;
- de la FNAPAEF.

MISSION SANTE

Après l'agrément obtenu en 2015, la Mission santé de la FNAR se tourne vers les associations.

La Mission santé de la FNAR a présenté le 18 février au Conseil d 'Administration de la FNAR sa "feuille de route" pour l'année 2016. Six axes d'actions sont définis :

1 .S'engager avec les associations
2. Consolider la démarche santé de la FNAR,
3. Renforcer la mission santé : faire émerger des acteurs et des responsabilités,
4 .Préparer et monter des projets,
5. Construire les outils,
6. Choisir et préparer des partenariats.

Dans les prochains jours, une lettre sera adressée aux Présidents des associations pour susciter la désignation de correspondants santé avec lesquels mettre en œuvre ces orientations. Informations auprès de la FNAR : mission.sante.fnar@orange.fr

UFR-rg

Le 4/02 : Intervention du Président de l'UFR-rg à Colmar devant l'ARCAL (Amis de la Retraite Complémentaire en Alsace- Lorraine)

Christian BOURREAU, président de l'UFR-rg, a donné une conférence sur l'avenir des retraites, dans le cadre des activités de la délégation de Colmar de l'association ARCAL (**A**mis de la **R**etraite **C**omplémentaire en **A**lsace-**L**orraine).
La conférence faisait suite aux préoccupations, exprimées par les membres de cette association, sur le devenir des régimes de retraites et des pensions de réversion.
Devant une centaine d'auditeurs, Christian BOURREAU a rappelé les fondamentaux qui président au choix d'un système de retraite et le choix, réaffirmé par la France, du système dit par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations.

Il a ensuite brossé le panorama du système de retraite français, complexe et sous-financé, dont la réforme en profondeur est maintenant une nécessité absolue pour tenir compte de l'évolution de la démographie et du contexte économique.
Quant aux régimes complémentaires, AGIRC et ARRCO, il a fait état des négociations entre les partenaires sociaux (sans l'Etat qui n'est pas partie prenante) et de l'accord de principe du 16-10-2015, qui ne fait pas face à l'urgence de la situation, les mesures annoncées, loin de correspondre aux besoins de financement, n'assurent pas la pérennité des régimes de retraite complémentaire du secteur privé.
La mise en place d'un régime universel, accordant les mêmes droits et les mêmes obligations, s'avère plus que jamais nécessaire.
Christian BOURREAU a, ensuite, évoqué les pensions de réversion et les conditions d'obtention avec, là aussi, de grandes disparités entre public et privé et le risque, non dissimulé, d'une possible diminution des taux de réversion actuels.
Quelques questions, posées par l'assemblée, ont clôturé la conférence.

A noter que l'UFR Alsace, ayant servi d'intermédiaire pour la venue à Colmar de Christian BOURREAU, avait été autorisé à distribuer une documentation présentant l'UFR, le diptyque de la CFR et le dernier Courrier des Retraités.
Nos remerciements vont à Christian pour son exposé, fort utile, pour une majorité d'auditeurs présents.

A…comme ASSOCIATIONS

Le 05/02 : AG de l'ADRECAC CHAUSSON

L'ADRECAC (Association de Défense des Retraites des Cadres et assimilés des usines Chausson et filiales)

Comme les années précédentes, ce sont les locaux de l'Ellipse, aux confins d'Asnières sur Seine, qui ont accueilli pour leur 44ème Assemblée Générale une cinquantaine de membres heureux de se retrouver et d'évoquer leurs souvenirs.

Association « à double portage », car toujours fidèle à ses engagements auprès de l'UFR et de la FNAR, c'est à ce titre que Christian BOURREAU et Roger BARROT avaient répondu à son invitation. Outre la partie statutaire, c'est la situation de l'AGIRC-ARRCO, la réversion, l'agrément santé de la FNAR, le bilan de la CFR, qui ont retenu l'attention de l'auditoire.

L'exposé du Directeur de la Mutuelle Klésia Saint Germain a apporté un éclairage sur les déficits de la « Sécu », les impacts du contrat responsable et les comptes de la section Chausson de la MKSG.

Et pour terminer sur une note amicale le verre de l'amitié et le repas concocté par le chef de l'Ellipse retenaient les convives jusqu'à 15 heures passées.

ARCEA PIERRELATTE-MARCOULE : DES RETRAITES PREOCCUPES

Au cours de l'Assemblée Générale de la section Pierrelatte-Marcoule de l'Association des Retraités du groupe CEA (ARCEA) qui s'est tenue dernièrement, le président Pascal Palermo a présenté le bilan des activités et les projets de la section qui regroupe aujourd'hui 562 adhérents.

Forte de 5500 adhérents et de 12 sections, l'ARCEA nationale participe à la défense des intérêts des retraités, leur propose de bénéficier du service juridique de l'ARCEA et du contrat décès AXA-ARCEA.

La fusion récente des sections Pierrelatte et Marcoule a amené quelques avantages : une permanence au Visiatome de Marcoule, des fournitures de bureau gratuites, l'affichage au resto d'entreprise et une subvention de 1500 € par an. Par ailleurs, la section de Pierrelatte-Marcoule va voir grossir ses rangs avec l'arrivée d'une soixantaine de retraités du centre de Miramas qui ont décidé de se rapprocher de Pierrelatte.

Plusieurs interventions ont ensuite animé la séance : celle de la trésorière nationale Raymonde Boschiero, du président national Jacques Penneroux (programme et défis du CEA), de Cécile

Lemierre (bilan et perspectives d'Areva Tricastin), de Gérard Lucas représentant l'Union Française des Retraités (dossier des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO), de Robert Brugère – délégué du GASN (Groupement Argumentaire Sur le Nucléaire) et de Magali Vacher du CEA Marcoule (faits marquants 2015 et perspectives 2016).

L'avenir en question

La présentation du dossier des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO « Quel avenir et comment ? » a été suivi avec attention. La plus grosse caisse de retraite concerne 14 millions de retraités (soit 80% des retraités) auxquels elle verse 70 milliards de pensions par an. Le déficit, apparu en 2008, a toutes les chances de s'aggraver du fait d'une espérance-vie élevée (5ème rang dans le monde), d'un âge de départ à la retraite trop bas (le plus bas sur les 36 pays dans le monde ayant un régime de retraite institutionnel retraités) et de l'arrivée massive de la génération baby-boom (700 000 retraités en plus chaque année actuellement).

« Les mesures préconisées dans la réforme des retraites s'avèrent très insuffisantes pour assurer la pérennité des régimes au-delà de 2020-2025 » a précisé Gérard Lucas. Pour lui, il est grand temps d'augmenter l'âge de départ à la retraite en le portant à 64 ans pour tous (tel que préconisé par la Cour des comptes) et de passer à un système universel pour notre pays.

(cf. Extrait de l'article paru dans « La Provence » le 21 février 2016)

Ne pas oublier :
Pour permettre des échanges intéressants entre toutes les associations, pensez à envoyer à l'AFJ un compte rendu succinct de vos assemblées générales

AU FIL DES JOURS (4 MARS 2016)

7 avril 2016 – Assemblées Générales de la FNAR et de l'UFR-rg à Paris.
7 avril 2016 au soir – Dîner croisière sur la Seine
8 avril 2016 – Congrès à Paris

Inscription à nous retourner au plus tard le 7 mars 2016

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.
A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

PROCHAINE PARUTION LE 05 AVRIL 2016

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités » qui vous informera des dernières nouvelles sur les problèmes de retraite et autres articles variés sur des sujets intéressant les retraités.

-5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou la FNAR

-10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.
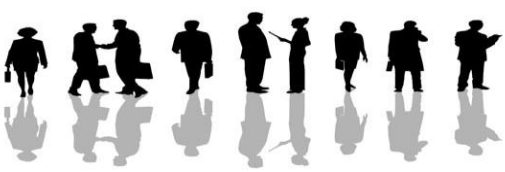
Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS